



COMMUNIQUÉ

14-05-2024

Tirage au sort des jurés d'assises 2025

Le tirage au sort des jurés d'assises pour la commune de Besançon ainsi que pour les communes de moins de 1 300 habitants des cantons Besançon 1 à 6 aura lieu ce vendredi 17 mai entre 14 heures et 16 heures 30. Ce tirage au sort est public et se déroulera en salle du Conseil municipal, au premier étage de l'Hôtel de Ville, place du 8 septembre.

Chaque année, la procédure de désignation des jurés d'assises débute par un tirage au sort sur les listes électorales des communes relevant du périmètre d'action de la Cour d'Assises. Tout citoyen français inscrit sur les listes électorales âgé d'au moins 23 ans peut être tiré au sort pour être juré d'assises (sauf cas particuliers prévus par la loi). En tant que juré d'assises, il est demandé de participer aux côtés des magistrats professionnels au procès des personnes accusées de crimes. Cette fonction de juré est un des piliers du système judiciaire français et constitue un devoir civique pour celles et ceux qui seront amenés à siéger à la Cour d'Assises.

Pour les communes de moins de 1 300 habitants, ce tirage au sort est effectué dans les villes chef-lieu de canton.

Outre Besançon, les communes concernées sont :

Besançon 1 : Rancenay

Besançon 2 : Audeux, Champagney, Champvans-les-Moulins,
Chaucenne, Mazerolles-le-Salin et Noironte

Besançon 3 : Tallenay

Besançon 4 : Braillans, Chalèze et Champoux

Besançon 5 : Amagney, La Chevillotte, Deluz, Fontain,
Gennes, Le Gratteris, Vaire et La Vèze

Besançon 6 : Boussières, Busy, Larnod, Osselle-Routelle,
Pugey, Thoraise, Torpes et Vorges-les-Pins

Contacts

Élise AEBISCHER - Adjointe à la maire déléguée à la relation aux usagers, ressources humaines, égalité femmes-hommes

Pierre GAINET - Chef du service Formalités-Élections, direction Relations avec les Usagers